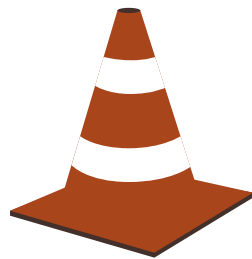


FEDERATION
DES SERVICES
PUBLICS

la
cgt

NMCA
NICE METROPOLE COTE D'AZUR



RÈGLE DE CONDUITE N°01

LA SÉCURITÉ DES AGENTS DES ROUTES EST UNE PRIORITÉ

AYEZ LE BON RÉFLÊXE, CONTACTEZ LA CGT

LA SÉCURITÉ DES AGENTS DES ROUTES EST UNE PRIORITÉ

Depuis le début de la crise sanitaire, vos représentants du personnel CGT ont porté vos revendications et inquiétudes afin de garantir votre santé ainsi que vos conditions de travail.

Nous avons alerté l'administration sur le fait que des subdivisions ont demandé aux agents de poser leurs reliquats congés avant fin avril.

Les congés non pris au 30 avril sont reportés jusqu'au 31 décembre 2020. Vous avez la possibilité de les prendre, ou de les placer sur votre Compte Épargne Temps.

De plus, nous continuons à tout mettre en œuvre pour vous garantir les meilleures conditions de travail, notamment la garantie d'une dotation suffisante et obligatoire en masques, gel Hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes pour les véhicules.

Une organisation de reprise d'activité a été annoncée, par téléphone, aux agents des routes, sans aucune note de service. Nous avons obligé l'administration à présenter un Plan de Reprise d'Activité.

SALAIRES - CONGÉS ET TICKETS RESTAURANT :

Depuis le début de la crise sanitaire, la CGT a porté auprès de l'administration, la nécessité du maintien intégral des rémunérations. Quelle que soit votre situation, votre salaire et vos droits à congés sont maintenus.

Pour les agents bénéficiaires des titres restaurant, leur attribution a été maintenue et nous avons insisté pour qu'il vous soient délivrés dans les meilleurs délais.

AYEZ LE BON RÉFLÈXE, CONTACTEZ LA CGT

33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE

04.97.13.24.11

L'ARÉNAS—IMMEUBLE LE PHARE

04.89.98.14.51

405, promenade des Anglais 06202 Nice cedex

3 BP 3087

Syndicat.cgt@ville-nice.fr